

AVIS N° 194 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

ECOBANK CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de ECOBANK CI, à raison de cinq (05) actions nouvelles pour une (01) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mercredi 26 décembre 2018, est de 4 075 FCFA.

La prochaine cotation du titre ECOBANK CI (symbole: ECOC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 4 075 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [3 770 FCFA ; 4 380 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action ECOBANK CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 26 décembre 2018

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information par intérim,
Chargé de l'Intérim

Moussa DAVOU



X 26/12